

Panel A.

Amélioration des données statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre : Mise en commun d'expérience

Argumentaire

Ce panel a pour objectif la mise en commun des expériences des pays en matière de collecte et d'analyse des données de la migration internationale de main-d'œuvre.

L'architecture des Systèmes d'Information Statistiques (SIS) des pays repose, à l'instar de l'ensemble des pays du monde, sur une **structure centrale des statistiques**, qui n'est pas exclusive aux données des migrations.

A partir de l'expérience des praticiens des Bureaux internationaux de statistiques qui disposent d'un capital d'expériences et de compétences techniques, les défis et les solutions envisageables pour améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données de leurs enquêtes nationales, seront envisagés.

Les deux principales enquêtes généralement administrées, le Recensement (décennal) et les enquêtes emploi (au moins annuel), et plus particulièrement l'insertion de modules migration alignés sur les Directives de la 20^{ème} CIST, seront envisagés.

Objectif

Proposer un espace de mise en commun des expériences en cours d'amélioration des données statistiques de la migration internationale de main-d'œuvre dans les pays du Maghreb.

Questions

1. Quelle expérience de l'insertion des modules migration dans les RGPH et les enquêtes emploi ? Principales difficultés et solutions identifiées
2. Quels sont les expériences réalisées, avec quels résultats, pour la consolidation des données des groupes spécifiques de migrants ?
3. Quels sont les points de convergence et les spécificités des pays ?

Fiche technique

Panel B

Collecte des données administratives sur les flux et articulation aux données statistiques : Echange d'information sur les bonnes pratiques

Argumentaire

Le deuxième niveau de l'architecture des SIS au niveau des pays est constitué par des **services statistiques sectoriels administratifs** qui collectent, traitent et diffusent les mouvements migratoires, les flux, en entrée et sortie du pays..

Il est proposé que les panelistes proviennent en priorité des *secteurs spécialisés sur la mesure des flux de groupes spécifiques* de la migration de main d'œuvre.

Ce niveau intermédiaire est construit, entre autres, pour *quatre formes* de mouvements migratoires :

- Pour *les migrants provenant de l'étranger*, trois dispositifs sectoriels sont au centre du SIS avec la délivrance des visas pour les étrangers, la délivrance des permis de séjour et la délivrance de permis de travail .
- Pour *les migrants sortant des pays*, il existe des dispositifs spécifiques liés à la migration, organisés au sein des structure dédiées (département ministériel, observatoire, office...) pour réguler les flux des groupes de travailleurs spécifiques, parfois dans le cadre de plans de mobilité organisés
- Pour *les migrants de retour* (entrée/sortie), des dispositifs existent pour la régulation des fins de contrats, des retours forcés ou encore des retours volontaires.
- Pour *les migrants en situation irrégulière*, des dispositifs existent pour le contrôle des travailleurs en dépassement de la durée de séjour ou du contrat de travail. Les interceptions des migrants renseignent aussi sur les travailleurs dans l'économie informelle.

Certaines de ces catégories se chevauchent parfois.

Objectif

Permettre l'échange d'information sur les bonnes pratiques en matière d'harmonisation avec les données statistiques et d'intégration dans les bases de données statistiques.

Questions

1. Quels sont les formes de mouvements qui sont documentées ? Avec quels nomenclatures ? Avec quelles fréquences ?
2. Dans quelle mesure les sources sectorielles peuvent répondre aux directives de la 20^e CIST ?
3. Quels sont les méthodologiques mises en oeuvre, avec quelles limites ?
4. Quelles sont les formes de diffusion des données des sources administratives et d'articulation aux données statistiques ?
5. Comment les données administratives viennent conforter les politiques migratoires ?

Panel C

Possibilités de partage d'information au Maghreb

Argumentaire

L'architecture des SIS, que ce soit le niveau central ou les niveaux intermédiaires et sectoriels, repose sur une base commune, juridico-politique. Il est admis qu'avec le progrès technique, que toute information produite sur fonds publics soit diffusée pour garantir la transparence des politiques publiques dans tous les domaines, y compris les migrations internationales de main-d'oeuvre. Cette mise en commun ne va pourtant pas de soi, puisqu'elle pose des questions de niveau de confidentialité, de comparabilité et d'harmonisation, et de moyens logistiques. La question de la volonté politique est bien sûr centrale.

Quatre niveaux de partage peuvent être envisagés : , national, sous-régional, régional et international.

Au niveau national, certains pays disposent d'observatoires des migrations internationales. Ces observatoires sont doublement alimentés, par les instances nationales, tant administratives que statistiques et par la réalisation d'études spécifiques des mouvements migratoires. Quel bilan peut-on tirer de leur activité là où ces observatoires existent ?

Au niveau de la sous-région du Maghreb/Afrique du Nord, deux instances peuvent être mobilisées pour le partage des informations : l'UMA et l'UNECA. Ces deux instances disposent déjà de sites web, avec les données des pays.

Au niveau régional, l'Union Africaine a déjà opté pour la création d'un Observatoire africain des migrations internationales. Cette structure ne peut être alimentée que par des données produites par les instances des pays membres.

Au niveau international, les services statistiques sont liés avec les agences des Nations Unies (UNDESA, BIT, Banque mondiale, FMI...) pour le partage des informations selon des formats et les standards des agences, selon des fréquences régulières. En l'absence de données, ces agences procèdent par des estimations selon des techniques de calcul, de modélisation et de prévisions, y compris pour les migrations internationales.

Objectifs

Ouvrir une discussion sur les possibilités de partage d'information entre pays participants à l'échelle du Maghreb / Afrique du Nord

Questions

1. Quel bilan peut faire sur le partage à chaque niveau (national, sous-régional, régional, international) ?
2. Quelles sont les possibilités pour la création d'une plateforme expérimentale au niveau de la sous-région ?
3. Quels seraient les avantages d'un partage régulier et coordonné d'information ?
4. Quels en sont les principaux obstacles ?
5. Quelles pistes concrètes de mise en partage ?